

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 32



N°119

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 22 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DA SILVA Solène, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

EMEL Maryse ,GUERRIEN Marc ,NIFEUR Nadège ,KARMAN Jean-Jacques .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ
Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Franck LE ROY
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Jean-Paul GILLY
Monsieur Dominique HE
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Damien BIDAL
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Sandrine GRYNBERG DIAZ

OBJET : Projet de Charte "chantiers à faibles nuisances" de la ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2212-2-2, L.2213-4, L.2214-4 et L.2215-1 ;

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1, R.1334-30 à R.1334-37, R.1336-10, R.1337-6 à R.1337-10-2 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.110-1, L.541-3, L.556-1 A à L.556-3, L.571-1 à L.571-6, R.221-1, R.541-7 à R.541-11-1, R.543-139 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles R*424-5 et A424-15 à A424-19 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2002 relatif aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments ;

Vu le décret n°2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments ;

Vu le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°00-2796 du 18 juillet 2000 relatif à la lutte contre le bruit ;

Vu l'arrêté municipal n°093-219300019 du 02 mai 2023 précisant la réglementation générale relative aux nuisances des chantiers ;

Vu la charte relative aux chantiers à faibles nuisances de la ville d'Aubervilliers ;

Considérant que les nuisances relatives aux chantiers peuvent affecter notablement la qualité de vie, avoir un impact négatif sur la santé et porter atteinte à la tranquillité publique ;

Considérant l'intérêt pour la population d'Aubervilliers d'encadrer et réduire les diverses nuisances engendrées par les chantiers.

Adoption à la majorité par 38 pour , 8 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Pierre-

Yves NAULEAU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 ne prennent pas part au vote(Sofienne KARROUMI, Fatima YAOU)

DELIBERE :

APPROUVE la charte relative aux chantiers à faibles nuisances de la ville d'Aubervilliers.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la charte

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence

Reçue en préfecture le : 23/06/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230622-lmc131182-DE-1-1

Publiée le : 23/06/23

Certifiée exécutoire : 23/06/23

Le Maire,



Karine FRANCLET